

# Annexe 1 programme technique de l'opération **Bretelle RD9/A51**

## 1 – OBJET

La réalisation de la bretelle d'accès réservée aux transports en commun à l'autoroute A51 à partir de la D9 dans le sens Vitrolles vers Aix-en-Provence permet aux transports en commun d'accéder à la voie bus de l'autoroute A51 indépendante de celle utilisée par les autres véhicules. Elle participe à l'amélioration de l'organisation des transports en commun par une meilleure desserte du centre-ville.

Ces aménagements font partis du programme de travaux de l'itinéraire du BHNS A permettant aux transport en commun de relier la gare routière d'Aix en Provence et le pôle d'échanges de Plan d'Aillane situé dans la zone d'activités des Milles via des voies réservées ou des itinéraires secondaires à la D9.

## 2 – OBJECTIF DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

L'objectif de la maîtrise d'ouvrage est de réaliser une bretelle réservée aux transport en commun entre le rondpoint de Couton de D9 et l'autoroute A51.

La partie de la bretelle réservée aux transports en commun est précédée en amont d'un sas d'un contrôle d'accès bus et à l'aval d'une voie bus sur l'A51.

La voie de refus permet aux véhicules s'étant engagés sur cette bretelle réservée aux transports en commun de sortir de cet aménagement et de rejoindre la voirie communale : la rue Marcelle Isoard. De plus, cette voie donne un accès direct depuis la D9 à la zone d'activités situés à l'est de la bretelle. Le domaine public routier national démarre après la bifurcation de la voie de refus.

### **Plan de situation**

